

Bilan d'activité 2022-2023 (octobre 2022 – septembre 2023)

Bilan des permanences

L'association SOROSA tient des permanences de 3 heures réparties ainsi :

vendredi matin : pour les femmesmercredi après-midi : tout publicsamedi après-midi : tout public

Les personnes exilées de la Drôme peuvent s'appuyer sur notre association pour accéder à leurs droits et les faire valoir. Notre organisation souple, avec des temps de rendez-vous et des permanences (notamment le samedi), permet aux personnes de nous solliciter pour des démarches, des informations ou simplement pour expliquer un courrier, échanger autour d'un sujet.

Notre équipe s'appuie sur les forces des personnes bénéficiaires pour les aider à appréhender la société dans laquelle elles évoluent, ses codes administratifs complexes ; pour chaque démarche, nous tentons d'expliquer les raisons de la démarche afin que cela devienne compréhensible et que la personne puisse se l'approprier et devenir de plus en plus autonome.

Quelques chiffres

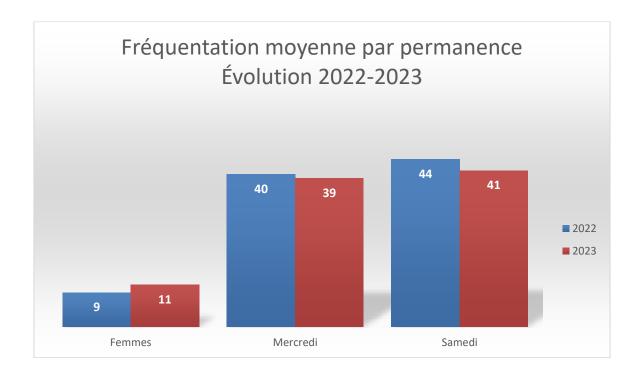
L'année de notre création, nous avions effectué 759 entretiens en permanence.

Cette année, nous avons effectué <u>3 788 entretiens en permanence</u>, ce qui est sensiblement le même nombre que l'année dernière.

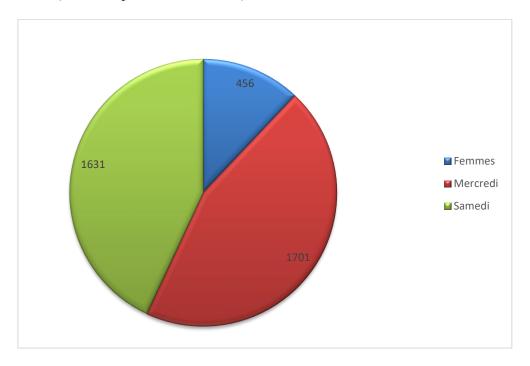
La moyenne d'entretiens par permanence est de 30 cette année contre 31 l'année dernière (**130 permanences** tenues dans l'année, soit 7 de plus que l'année dernière).

Cette moyenne n'est pas représentative car la fréquentation est très inéquitablement répartie selon les jours de permanence. En effet, les permanences réservées aux femmes sont peu fréquentées, permettant des entretiens longs. La moyenne de fréquentation de ces permanences est de 11 personnes. On observe toutefois une légère augmentation de la fréquentation de ces permanences, due à la présence d'Emma désormais, ce qui double les possibilités d'accueil sur ce créneau, avec un angle juridique qui plus est.

Les permanences tout public sont toujours très sollicitées quant à elles, avec une fréquentation de 35 à 59 personnes par permanence. Il est à noter que les permanences du samedi, qui étaient surchargées, ont baissé en fréquentation, mais cette présence se reporte depuis quelques mois sur le mercredi...



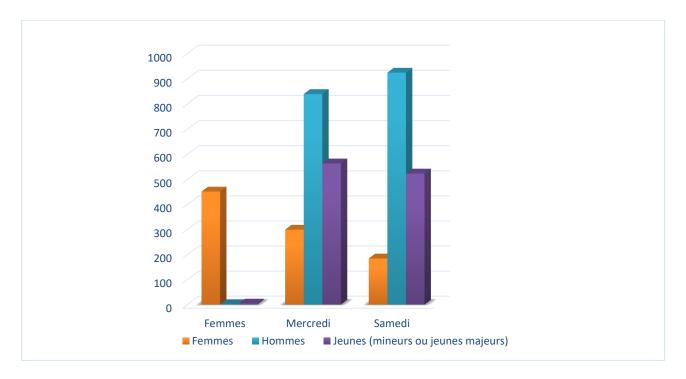
Les personnes reçues se répartissent de la façon suivante :



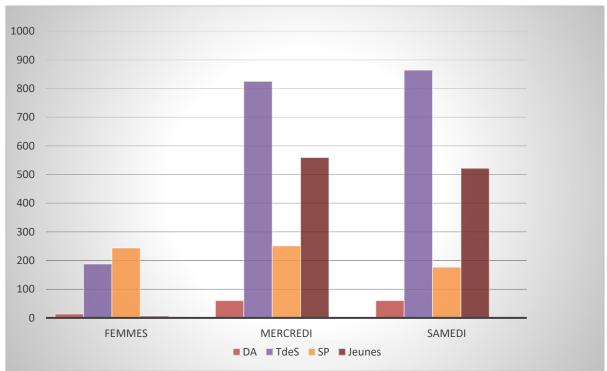
La baisse de la fréquentation des permanences du samedi est un soulagement pour l'équipe (pour rappel, nous ne sommes que deux le samedi et trois le mercredi), mais c'est un report sur le mercredi avec un bouclage de plus en plus tardif le mercredi soir.

Cette fréquentation permanente est toujours liée aux mêmes facteurs : la fermeture au public/dématérialisation de toujours plus de services publics (la préfecture a encore dématérialisé de nouvelles procédures en 2023... mais le ministère de l'Intérieur n'a pas fait en sorte que son site fonctionne : à ce jour, 34 bugs différents relevés, jusqu'à 12 par semaine) et notre grande difficulté à réorienter les personnes accompagnées vers d'autres structures de droits communs.

Les personnes reçues en permanence :



Pour lire notre constat démoralisant sur la baisse des engagements de l'État envers les travailleurs sociaux et les services publics, les associations sans financement palliant les carences, voir nos <u>rapports d'activité précédents</u>.



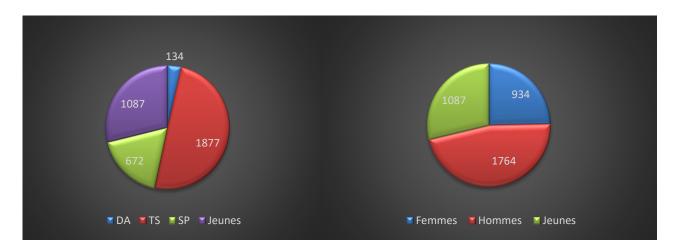
DA : Personnes demandeuses d'asile TdeS : Titre de séjour (toutes les personnes ayant un titre de séjour, hormis les jeunes)
SP : Sans papiers Jeunes : MNA (mineurs non accompagnés) reconnus comme tels ou non ; jeunes majeurs ayant été pris en charge par l'ASE à leur minorité, indépendamment du fait qu'ils aient ou non un titre de séjour quand majeurs

Dans la répartition des personnes accompagnées, nous notons cette année que le nombre de personnes qui nous sollicitent en permanence et qui ont une carte de séjour a encore

augmenté pour la deuxième année consécutive pour devenir notre premier public. Ce qui est profondément anormal.

Nous avions déjà évoqué les facteurs l'année dernière : la fermeture et la **dématérialisation de tous les services publics** et concernant les personnes étrangères des services leur étant dédiés ; d'autre part une défaillance profonde des structures d'accompagnement financées, mais aussi un manque de réelle formation en droit des étrangers sur des démarches pourtant complexes. Néanmoins, nous ne pouvons nous satisfaire de ce constat, et continuer ainsi car cela nous place dans une position intenable : en effet, afin d'accompagner convenablement ce public, du temps est nécessaire, engendrant une augmentation des heures salariées et donc des coûts, que personne ne veut prendre en charge (ni le public, ni le privé).

Notre petite satisfaction est la **part décroissante de jeunes que nous accompagnons** (1 087 cette année en permanence, contre 1 329 l'année dernière). Cela montre que nous avons su tenir notre objectif d'obtenir des droits pérennes pour ces jeunes et de les amener vers une autonomie afin qu'ils aient de moins en moins puis plus du tout besoin de notre accompagnement.

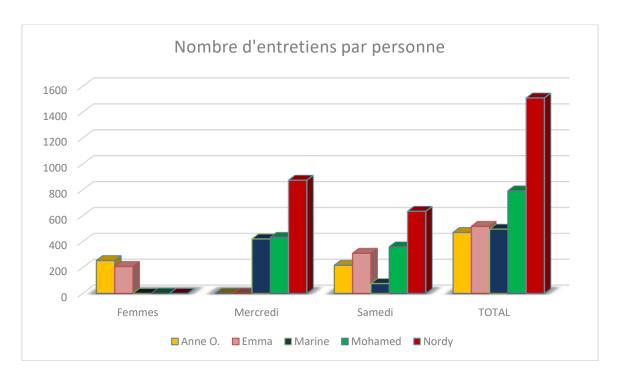


La répartition de la charge par permanence

Le nombre d'entretiens par permanence est inégalement réparti entre les intervenants de l'association, d'une part en raison de la fréquentation par permanence comme indiqué précédemment, d'autre part en raison des demandes, compétences et de l'expérience acquise, qui permet de traiter plus rapidement les situations.

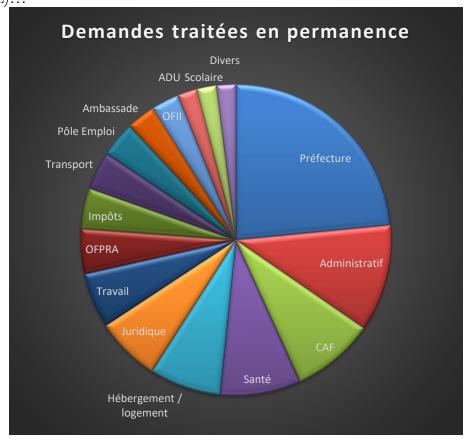
Ainsi, sur 5 personnes intervenant durant les permanences, Nordy traite à elle seule 40 % des demandes sur l'année malgré une permanence de moins que l'année dernière (56 % des demandes l'année dernière). Marine, qui n'assure qu'une permanence par semaine, traite quasiment le même nombre de demandes qu'Anne O. ou Emma qui en font une et demi ; et Mohamed traite le double de demandes qu'elles pour le même temps de présence en permanence.

On voit ici encore une fois que les demandes liées à l'accompagnement social (Marine et Mohamed), pour des personnes suivies de façon régulière par l'association, tiennent une place importante dans les activités des permanences, outre les demandes administratives et juridiques liées à la préfecture.

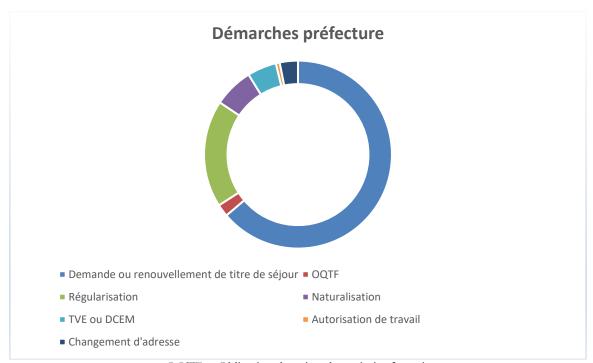


Les demandes traitées en permanence

La majeure partie des demandes des personnes reçues en permanence touche aux démarches en préfecture. Viennent ensuite les démarches liées à la CAF, où les règles se durcissent de plus en plus et les délais de traitement s'allongent à l'infini, les démarches liées à la santé (problématique de changement CAF/MSA et du temps de traitement des dossiers), à l'hébergement ou au logement (problématique des bailleurs sociaux qui exigent un avis d'impôt pour des personnes qui ne peuvent en fournir), à Pôle emploi (problématique des démissions qui n'ouvrent pas le droit à l'ARE)...



Nous avons tenu cette année à découper les démarches liées en préfecture, pour avoir une vision plus précise sur les demandes.



OQTF = Obligation de quitter le territoire français TVE = Titre de voyage pour étranger DCEM = Document de circulation pour étranger mineur

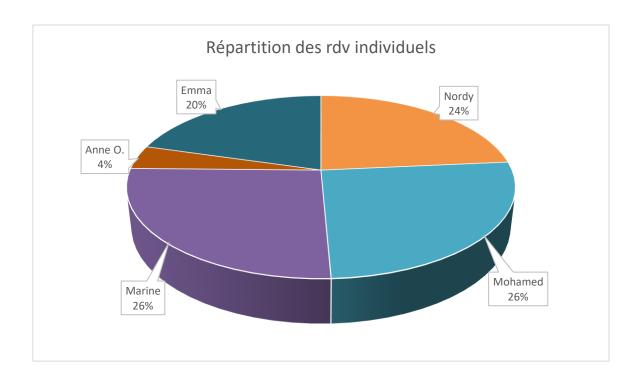
La majorité des demandes concernent une première demande ou un renouvellement de titre de séjour, notamment pour les mineurs/jeunes majeurs. Viennent ensuite les demandes de régularisation. Les autres démarches sont beaucoup moins nombreuses mais certaines sont très chronophages et d'importance, comme les demandes de naturalisation, qui prennent plusieurs heures et sont capitales pour la personne accompagnée.

Rendez-vous individuels

Pour rappel, notre bureau est loin de n'être ouvert que trois demi-journées par semaine, puisque, outre les permanences, nous recevons les personnes dans des rendez-vous individuels longs, qui permettent d'accomplir des démarches plus complexes plus sereinement. Nous avions ainsi reçu l'année dernière 1 805 personnes en rendez-vous individuels.

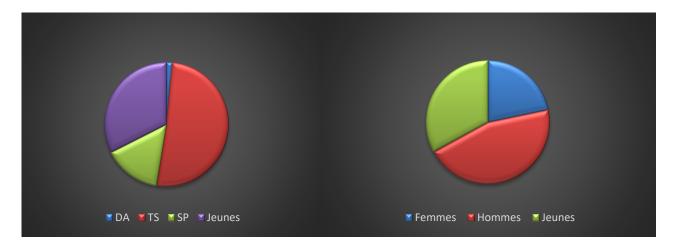
Nous avons reçu cette année **2 223 personnes en rendez-vous individuels** (augmentation de 23 %).

La répartition des personnes reçues en rendez-vous individuels peut être observée dans les graphiques page suivante.



Une meilleure répartition des rendez-vous s'est mise en place, ce qui est une bonne nouvelle. L'est un peu moins l'augmentation générale du nombre de rendez-vous individuels. Enfin, manquent dans ces chiffres les 72 rendez-vous en préfecture de l'année, Nordy s'y rendant deux fois par semaine (lundi/mardi et jeudi matin) pour évoquer les dossiers urgents, les situations complexes, chaque visite pouvant durer de 30 minutes à 3 h.

Les répartitions par statuts et par genres

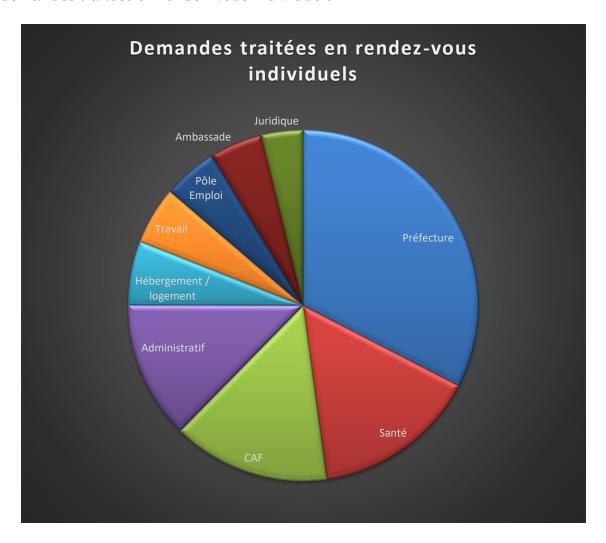


On observe ici que la répartition des personnes qui viennent en rendez-vous individuels est sensiblement la même que celles des personnes qui se présentent en permanences, tant en termes de genres que de statuts.

Comme pour les permanences, le nombre de personnes ayant un titre de séjour a augmenté, nous ne revenons pas sur les causes.

En revanche, à l'inverse des permanences, le nombre de jeunes a lui augmenté, témoin de notre volonté de mettre en place un suivi personnalisé et renforcé pour les jeunes.

Les demandes traitées en rendez-vous individuels



Pendant les rendez-vous individuels, les demandes s'orientent en très large majorité sur des démarches liées à la préfecture, puis ce sont les démarches liées à la santé qui sont majoritaires (demandes ou renouvellement de CSS, carte Vitale, prises de rdv, difficulté d'accès aux droits et à monter des dossiers en raison de leur spécificité étrangère...), à la CAF et au logement/hébergement...

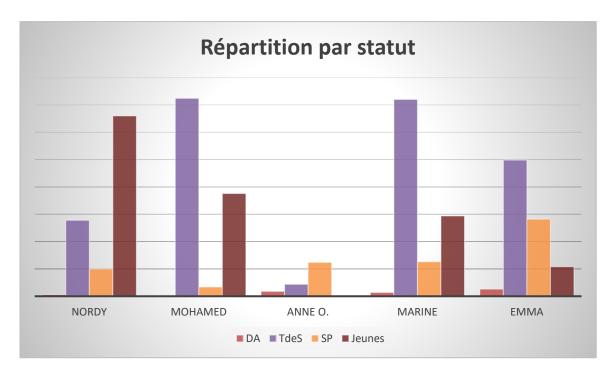
Certaines idées de l'administration ont complexifié notre travail cette année encore : la mise en place de l'identité numérique par exemple, nécessaire pour l'utilisation des comptes CPF, mais aussi pour la radiation ou cessation d'activité de microentrepreneur, qui n'est pas accessible pour les titulaires d'un titre de séjour de moins de 5 ans...

Les statuts des personnes reçues en rendez-vous individuels

La répartition des statuts par personne les recevant est intéressante également, car elle permet de mettre en exergue deux choses : Anne O., qui reçoit majoritairement des femmes, reçoit également majoritairement des personnes sans papiers, ce qui illustre la situation dramatique et la grande précarité des femmes exilées.

Marine et Mohamed, quant à eux, reçoivent en grande majorité des personnes avec titres de séjour, soulignant encore une fois la carence d'un accompagnement dédié dans les espaces de droit commun.

Enfin, une nouvelle répartition de l'accompagnement est bien mise en place concernant les personnes sans papiers au niveau juridique, dont Emma est désormais en charge majoritairement, tandis que Nordy s'occupe des jeunes (mineurs et jeunes majeurs).



DA: Personnes demandeuses d'asile

TdeS: Titre de séjour (toutes les personnes ayant un titre de séjour, hormis les jeunes)

SP: Sans papiers

Jeunes : MNA (mineurs non accompagnés) reconnus comme tels ou non ; jeunes majeurs ayant été pris en charge par l'ASE à leur minorité, indépendamment du fait qu'ils aient ou non un titre de séjour quand majeurs

Manquent pour finir à ces chiffres les démarches liées à notre volonté d'acquérir des droits pérennes pour les jeunes avec un accompagnement renforcé : nous avons demandé (et obtenu!) cette année 79 cartes de séjour pluriannuelles pour des jeunes majeurs, faisant ainsi évoluer leur situation administrative, ainsi que 8 cartes de résident.

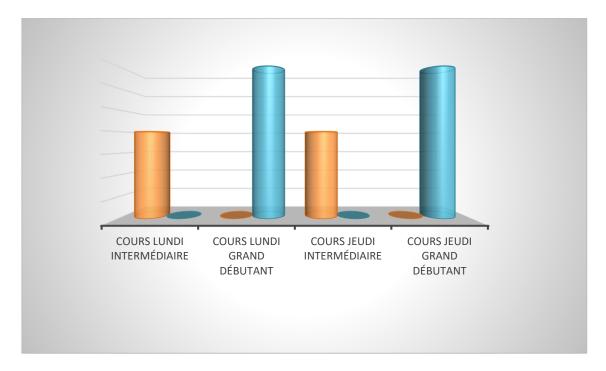
Nos **36 demandes de naturalisation de l'année** sont quant à elles toujours en attente de traitement (le délai de réponse va de deux à quatre ans)...

Bilan des cours de FLE

Les cours de FLE ont pu reprendre grâce à l'arrivée de nouvelles personnes bénévoles, dans le local dédié.

Des groupes de deux niveaux ont été initialement constitués (à compter d'octobre 2022). Comme nous l'avions décidé l'année dernière, nos cours de FLE sont proposés à deux groupes : femmes arrivées dans le cadre du regroupement ou de la réunification familiale, mineurs dans le cadre d'un recours. Ces publics sont en effet dans des situations d'isolement et d'attente longs.

Ces groupes ont des niveaux différents, puisque le premier, constitué de femmes uniquement, a un très faible niveau de maîtrise du français – personnes allophones. Le deuxième, constitué des mineurs, est faiblement francophone mais ne maîtrise ni la lecture, ni l'écriture.



Fréquentation des activités/cours de FLE

Bilan de l'activité Hébergement

Débutée en juillet 2019, notre activité de mise à disposition de **logements à destination des jeunes en formation professionnelle** se poursuit, mais se ralentit (voir notre <u>rapport moral</u> de 2021 qui revient sur les causes).

Par ailleurs, nous hébergeons des personnes sans papiers, dans le but de régulariser leur situation, c'est le cas de personnes afghanes (voir notre <u>rapport moral</u> de 2021, *Crise afghane*) et des mineurs dans le cadre de leur recours.

Au total, nous accueillons actuellement **18 personnes** dont 13 jeunes (mineurs ou jeunes majeurs), 3 réfugiés et 2 personnes sans papiers.

Depuis notre création, nous avons pu mettre nos logements à disposition de 98 personnes au total.

Parmi les jeunes que nous avons accueillis dans nos logements :

- 71 ont déjà obtenu un titre de séjour ;
- 58 habitent désormais dans un logement autonome.

Nous sommes très fières d'annoncer que depuis l'ouverture de nos logements aux personnes afghanes sans papiers et leur accompagnement dans une demande de réexamen, toutes les personnes que nous avons accompagnées ont pu obtenir leur statut de réfugié. Certaines ont déjà quitté notre hébergement pour un logement autonome; toutes ont un travail et des documents. Bonne continuation à elles!